



# OACI COMMUNIQUÉS

PUBLICATION IMMÉDIATE

PIO 10/00

## MODERNISATION POUR LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE DE LA POLITIQUE DE RÉGLEMENTATION DES AÉROPORTS ET DES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE

**MONTREAL, le 29 juin 2000** — Une approche commerciale de la gestion et de l'exploitation des aéroports et des services de navigation aérienne, alliée à des éléments d'orientation financiers et opérationnels spécifiques, ainsi qu'à une supervision de la sécurité et de la sûreté, devraient aider les gouvernements à faire face à l'encombrement des aéroports et de l'espace aérien causé par la croissance constante du trafic aérien dans le monde.

Cette conclusion constitue l'assise des recommandations formulées par la Conférence sur l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne (ANSCConf 2000) convoquée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour réviser et actualiser les éléments d'orientation que l'Organisation a adressés à ses 185 États contractants au sujet de la gestion et des redevances d'usage de ces installations. D'après la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, il incombe aux États de fournir les services d'aéroport et de navigation aérienne.

La Conférence a formulé plusieurs recommandations visant à aider les États à faire face à l'augmentation prévue, de 1999 à 2020, du trafic total de passagers, qui devrait atteindre deux fois et demie son volume actuel, et celle du nombre de mouvements d'aéronefs, qui devrait doubler:

- appliquer un mécanisme de supervision efficace compte tenu de la nature monopolistique des aéroports et des services de navigation aérienne, pour mesurer les performances et la productivité, pour assurer la conformité à des pratiques justes et équitables de recouvrement des coûts ainsi qu'à d'autres politiques et principes de l'OACI;
- envisager le préfinancement (perception de redevances auprès des passagers pour des services futurs), dans des circonstances particulières protégées;
- limiter les redevances aux services liés à l'exploitation de l'aviation civile;
- veiller à ce que la perception de redevances de services passager ne crée pas davantage de files d'attente et de retards aux aéroports.

G:\f00\F00-33xx\00-3326.wpd

La Conférence a recommandé aussi que l'OACI formule d'autres éléments d'orientation sur des questions telles que: l'équité de l'attribution aux aéroports de créneaux d'arrivée et de départ aux compagnies aériennes; les avantages et les inconvénients de mélanger les recettes extra-aéronautiques (concessions commerciales aux aéroports) avec les recettes aéronautiques (redevances d'atterrissage): la répartition des coûts des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) entre les usagers aéronautiques; le recouvrement des coûts des opérations de recherches et de sauvetage.

Au cours des dix dernières années, la tendance vers un style plus commercial de gestion des aéroports et services de navigation aérienne a eu pour effet d'améliorer nettement les méthodes générales de gestion, d'encourager la rentabilité et de produire le complément de recettes nécessaire pour répondre à la demande d'investissements pour l'infrastructure, tout en accroissant la sécurité et la sûreté de l'aviation.

Comme l'explique M. Assad Kotaite, Président du Conseil de l'OACI, «La stratégie est au diapason du processus actuel de mondialisation, de la libéralisation des économies mondiales et de la tendance à la privatisation des industries et services à vocation commerciale jadis gérés par les États eux-mêmes».

Plus de 600 participants de 113 États contractants de l'OACI et de 22 organisations aéronautiques internationales, y compris des fonctionnaires, directeurs généraux de l'aviation civile, directeurs d'aéroport, prestataires de services et usagers ont assisté à la Conférence, qui est la plus grande jamais tenue sur ce thème.

Les recommandations visant à modifier les principes directeurs de l'OACI seront soumises à l'approbation du Conseil de l'Organisation. Les versions révisées de ces principes directeurs devraient être disponibles d'ici décembre 2000.

La Conférence a élu M. T. Schmidt (Allemagne) à sa présidence et a nommé M<sup>lle</sup> M.F. Nchapi (Lesotho) première vice-présidente et M. C.A. Alvarez (Chili) second vice-président.

Tous les renseignements concernant l'ANSConf 2000 sont disponibles sur le site Web de l'OACI: [www.icao.int](http://www.icao.int).

L'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile dans le monde. Institution spécialisée des Nations Unies, elle établit les normes et règles internationales nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité du transport aérien, et elle est l'instrument de la coopération entre ses 185 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.